



FORET / CONSTRUCTION / AMENAGEMENTS

Démarche de PROgrès pour la réduction de l'exposition aux POussières de BOIS - Phase 3 (PROPOBOIS 3)

L'objectif est de conforter la méthode d'auto-diagnostic développée dans le [guide « Poussières de bois - Évaluer le risque d'exposition dans les ateliers »](#) et mise en œuvre par le [simulateur en ligne](#). Le projet a consisté à étudier la concordance entre des résultats obtenus avec le simulateur et des résultats de mesures réalisées *in situ*, sur des opérateurs en situation réelle d'exposition. Douze postes de travail ont été étudiés dans six entreprises des secteurs de la construction et de l'ameublement. La comparaison des notes d'exposition issues de simulations avec les résultats de mesures gravimétriques a permis de mettre en évidence une concordance pour des concentrations basses (< 0,6 mg/m³ dans l'échantillon étudié). Dans le cas de concentrations plus hautes (> 0,85 mg/m³ dans l'échantillon étudié), une sous-estimation de la note d'exposition par rapport à la mesure gravimétrique a été constatée. Elle est expliquée par l'influence probable du cumul de facteurs environnementaux (conditions particulières du poste de travail) induisant une exposition de l'opérateur plus forte et non prise en compte dans le modèle de calcul du simulateur. La proposition d'intégrer ces facteurs environnementaux dans la méthode (par ex sous la forme de coefficients ou d'additifs de pondération) est formulée dans les conclusions. Il est souligné également qu'un nombre plus important de données (retour utilisateurs et/ou mesures complémentaires) permettrait de consolider la courbe de prédiction sur laquelle est basée l'analyse. Enfin, les mesures gravimétriques des poussières totales et alvéolaires réalisées en parallèle au niveau des douze postes de travail ont montré des résultats conformes aux valeurs seuils réglementaires du décret du 23 décembre 2021 (art. R4222-10 modifié du code du travail).

Pour en savoir plus : www.codifab.fr

Réalisation :

Financé par :

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr



L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'expertise pour identifier les solutions de prévention, la promotion en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'accompagnement des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation. Pour en savoir plus : preventionbtp.fr et oppbtp.com

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles :



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr